

DÉPARTEMENT

CREUSE

ARRONDISSEMENT

AUBUSSON

Effectif légal du conseil  
communautaire  
62 délégués

Nombre de conseillers en  
exercice : 62

**COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES MARCHE ET  
COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**PROCÈS-VERBAL DE  
L'ÉLECTION DU  
7<sup>ème</sup> Vice-président**

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze du mois de décembre à 17 heures 30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des expositions de Mérinchal.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants :

	SIMON Françoise	JAMME Fabien
BERTHON Leïlha	SCARAMUCCIA Christian	LE CORRE Caroline
FERRIER Daniel		
	SIMONET Valérie	
PERRIER Serge	BOUCHET Émilie	
		PIERRON Jean-Luc
RICHIN Denis	MOUNAUD Patrick	NOVAIS Manuel
	COTENTIN Muriel	MONTEIL Philippe
PAYARD Christian	MATHIEU Anne <i>Suppléante</i> MAZET Michel	PAYARD Jacques
SOULEBOT Jean-Michel		MOREAU Jacques
	VENTENAT M-Françoise	DESGRANGES Roland
VIALTAIX Marina		
BERGER Félix	MÉANARD Bernadette	DESARMÉNIEN Pierre
FONTVIELLE Guy		DEBAY Sandrine <i>suppléante</i> CHEFDEVILLE Sébastien
		PINLON Catherine
LARGE Céline	CHAUSSAT Jean-Louis	GUYONNET Gérard
GLOMOT Laurent	DUBSAY Jean-Claude	GRASS Alain
GRANGE David	FAUCHER Pierre	

Absents excusés : DESCLOUX, BIGOURET, JOULOT, SIMONET, VERDIER, LUQUET L, GALINDO, CONCHON, VIRGOULAY, PERRIER F, BOUDINEAU, FAUCONNET, RAMOS, SCHMIDT, PLAS, LUQUET A, D'HULSTER, WELZER, MORANÇAIS, CORDIER, ROULLAND, BRUNET.

Pouvoirs : ÉCHEVARNE à PINLON ; GIRAUD LAJOIE à DUBSAY ; TRIMOULINARD à LARGE.

Monsieur Félix BERGER a été désigné secrétaire de séance.

**1. Installation des conseillers communautaires**

Sans objet ce jour, installation faite lors de la séance du 12/07/2022

**2. Élection d'un vice-président**

**2.1 Présidence de l'assemblée**

Sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection du 7<sup>ème</sup> vice-président. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT), Article L.5211-10 du CGCT.

**2.2. Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller communautaire s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin. Le président l'a constaté, sans le toucher et le conseiller communautaire a déposé lui-même son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls en application de l'article L. 66 du code électoral ont été annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

**2.3. Élection du septième vice-président**

**2.3.1. *Résultats du premier tour de scrutin***

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	<b>0</b>
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	<b>40</b>
c. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) <i>incluant 2 bulletins blancs</i>	<b>3</b>
d. Nombre de suffrages exprimés [b – c]	<b>37</b>
e. Majorité absolue	<b>21</b>

2. INDICER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	1. NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MOUNAUD Patrick	37	Trente-sept

**2.3.2. *Proclamation de l'élection du septième vice-président***

M. Patrick MOUNAUD a été proclamé septième vice-président et immédiatement installé.

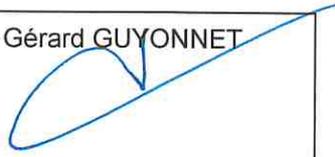
**1. Observations et réclamations** <sup>1</sup>

Il est ici précisé que les bulletins blancs déclarés nuls seront regroupés dans une seule enveloppe et par type d'élection.

**2. Clôture du procès-verbal**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le quatorze décembre Deux Mil Vingt-deux à 19 h en double exemplaire <sup>2</sup> a été, après lecture, signé par le Président, le conseiller communautaire le plus âgé, le secrétaire et chacun des conseillers communautaires.

**Le Président,**

Gérard GUYONNET  


**Le Conseiller communautaire le plus âgé,**

Jacques PAYARD  

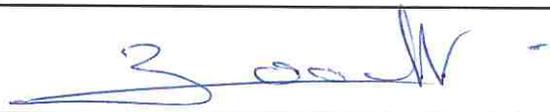
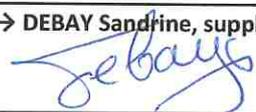
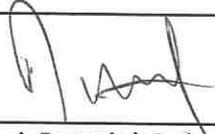
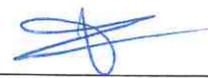

**Le Secrétaire,**

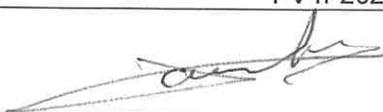
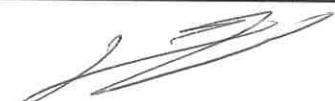
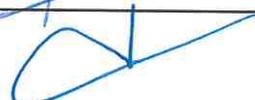
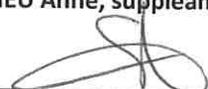
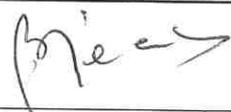
Félix BERGER  

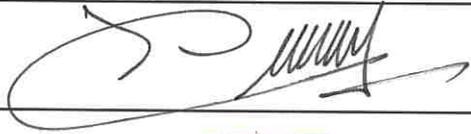
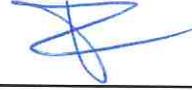

<sup>1</sup> Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

<sup>3</sup> Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté de communes avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

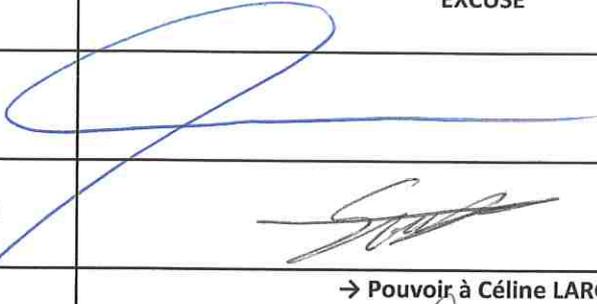
**Les Conseillers communautaires,**

BERGER Félix	
BERTHON Leïlha	
BIGOURET Jean-Jacques	EXCUSÉ
BOUCHET Emilie	
BOUDINEAU Thierry	EXCUSÉ
BRUNET Maryline	EXCUSÉE
CHAUSSAT Jean-Louis	
CHEFDEVILLE Sébastien	→ DEBAY Sandrine, suppléante 
CONCHON Jean-Claude	EXCUSÉ
CORDIER Jacques	EXCUSÉ
COTENTIN Muriel	
DESARMENIEN Pierre	
DESCLOUX Béatrice	EXCUSÉE
DESGRANGES Roland	
D'HULSTER Eric	EXCUSÉ
DUBSAY Jean-Claude	
ÉCHEVARNE Christian	→ Pouvoir à Catherine PINLON 

FAUCHER Pierre	
FAUCONNET Jean-Louis	EXCUSÉ
FERRIER Daniel	
FONTVIELLE Guy	
GALINDO Antoine	EXCUSÉ
GIRAUD-LAJOIE Denise	 → Pouvoir à JC DUBSAY
GLOMOT Laurent	
GRANGE David	
GRASS Alain	
GUYONNET Gérard	
JAMME Fabien	
JOULOT Jean-Paul	EXCUSÉ
LARGE Céline	
LE CORRE Caroline	
LUQUET Alain	EXCUSÉ
LUQUET Laëtitia	EXCUSÉE
MAZET Michel	→ MATHIEU Anne, suppléante 
MÉANARD Bernadette	

MONTEIL Philippe	
MORANÇAIS Patrice	EXCUSÉ
MOREAU Jacques	
MOUNAUD Patrick	
NOVAIS Manuel	
PAYARD Christian	
PAYARD Jacques	
PERRIER Serge	
PERRIER Frédéric	EXCUSÉ
PIERRON Jean-Luc	
PINLON Catherine	
PLAS Yolande	EXCUSÉE
RAMOS Georgine	EXCUSÉE
RICHIN Denis	
ROULLAND René	EXCUSÉ
SCHMIDT David	EXCUSÉ
SCARAMUCCIA Christian	
SIMON Françoise	

Accusé de réception en préfecture  
 023-200067593-20221214-PV20221214-AR  
 Date de télétransmission : 15/12/2022  
 Date de réception préfecture : 15/12/2022

SIMONET Brice	EXCUSÉ
SIMONET Valérie	
SOULEBOT Jean-Michel	
TRIMOULINARD Hervé	→ Pouvoir à Céline LARGE 
VENTENAT Marie-Françoise	
VERDIER Alexandre	EXCUSÉ
VIALTAIX Marina	
VIRGOULAY Gina	EXCUSÉE
WELZER Jean-Paul	EXCUSÉ